# Anhang Annexes

1 - 8

zum Stadtratsprotokoll Nr. 15 vom 19. Dezember 2018

> au procès-verbal nº 15 du 19 décembre 2018



Anhang Nr. 1

# Réponse

au postulat 20180095, Luca Francescutto, UDC/Les Confédérés, «Mise en veille temporaire d'une année des mesures d'accompagnement (MaC)»

L'intervenant demande au Conseil municipal un moratoire d'une année dans la mise en œuvre des mesures d'accompagnement à l'ouverture du contournement Est. Il estime que les automobilistes doivent d'abord s'habituer au réseau tel qu'il est actuellement avant d'envisager d'autres mesures.

Tout d'abord, le Conseil municipal souhaite clarifier une chose: les mesures d'accompagnement en matière de circulation (MaC) font partie intégrante du projet approuvé par le Conseil fédéral. Les adaptations du réseau local ont pour objectif d'optimiser l'utilisation de l'ouvrage et ainsi de délester les quartiers. Les mesures selon le plan directeur ont, d'une part, un effet sur la répartition de la charge du trafic automobile en ville (concentration sur le réseau principal) et doivent, d'autre part, contribuer à améliorer les conditions de circulation des modes alternatifs à la voiture individuelle (transports publics, vélo et marche à pied) et permettre de revaloriser les axes de circulation dans les quartiers.

Le Conseil municipal a mis en place une série de mesures urgentes en marge de l'ouverture de la branche Est du contournement autoroutier. Les autorités compétentes sont chargées de réaliser les mesures selon le Plan directeur MaC pour atteindre les objectifs énumérés ci-dessus. Les différentes mesures réalisées ou définies jusqu'ici contribuent à l'évolution du réseau local inhérent à la réalisation du contournement pour délester les secteurs urbanisés ainsi qu'au changement d'habitudes qu'il permet.

Des ajustements de ces mesures doivent pouvoir être envisagés s'il est démontré que ces mesures ne permettent pas d'atteindre les objectifs fixés. À l'heure actuelle, aucun ajustement d'envergure ne semble nécessaire, mais une mise en veille d'une année des mesures d'accompagnement va à l'encontre du Plan directeur que la Ville de Bienne s'est engagée à mettre en œuvre. Elle s'oppose également à la volonté du Conseil municipal de mener une politique de circulation active plutôt que de réagir lorsque les problèmes sont établis. Il ne s'agit pas de bannir l'automobile des quartiers, mais de rediriger le trafic sur un ouvrage à haut débit conçu pour améliorer la qualité de vie des habitants tout en assurant une accessibilité performante là où elle gène le moins d'habitants et d'habitantes possibles.

Avec un peu de recul, le Conseil municipal estime que les mesures prises ont des répercussions positives sur l'ensemble du réseau local sans pour autant pénaliser les automobilistes qui ont un réseau exclusif permettant des liaisons rapides tout en absorbant des charges de trafic élevées. Les mesures définitives selon le Plan directeur prévoient des requalifications importantes d'axes routiers dans les quartiers de Boujean, Mâche et Madretsch. L'autoroute doit permettre de délester les quartiers du trafic, mais également de revaloriser ceux-ci. Un projet de planification des mesures définitives sera soumis au Conseil de ville.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20180095 et de le radier du rôle comme étant réalisé.

Bienne, le 15 août 2018

Au nom du Conseil municipal

Le maire: Le vice-chancelier:

Erich Fehr Julien Steiner

Annexe: postulat 20180095



(sera rempli par la CHM)

Vorstoss Nr. / Interv. no:

Termin GR / Délai CM:

1800:95 29:8:2018

Direktion /Direction:

Mitbericht / Corapport:

PRA

Luca Francescutto UDC/Les Confédérés

Postulat-Motion

Mise en veille temporaire d'une année des mesures d'accompagnements (MAC).

# **Proposition**

En effet, dès l'ouverture de l'autoroute A5, branche Est, plusieurs mesures de contraintes ont été appliquées en Ville de Bienne. Notamment le sous-voie de la rue de Mâche, le sous-voie de la rue du Moulin, ainsi que plusieurs feux lumineux. Par ladite motion, je demande de mettre en veille les futures mesures de restrictions du trafic pendant une année à compter de la mise en place de la signalisation définitive. Ensuite, une nouvelle appréciation de la situation sera effectuée et ensuite, selon le niveau de la circulation, de nouvelles mesures pourront être prises si besoin.

## Motivation

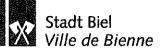
L'autoroute venait à peine d'ouvrir que des mesures de restrictions ont été mises en place sans attendre que les automobilistes changent leurs habitudes. De plus, la signalisation n'était pas encore en place après 5 mois et de ce fait une multitude d'automobilistes n'ont pas emprunté l'autoroute de suite.

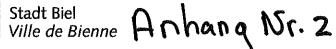
Bienne, le 15.03.2018

Luca Francescutto UDC/Les Confédérés

Holdies

Cosignataire(s)





# Réponse

au postulat 20180124, Luca Francescutto, Groupe UDC/Les Confédérés, «Offrir des giratoires aux entreprises biennoises afin de leur permettre de s'afficher»

L'auteur du postulat demande au Conseil municipal d'étudier la possibilité d'offrir des giratoires présents à Bienne, afin de mettre en valeur le savoir-faire des entreprises biennoises. Il estime que l'aménagement des giratoires avec des éléments artistiques rappelant une manufacture horlogère. permettrait de donner une image positive de Bienne.

Actuellement, les giratoires de Bienne sont végétalisés et entretenus avec soin par le Service des espaces verts et cimetières. Créativité et renouvellements réguliers ainsi que flexibilité d'utilisation sont ainsi assurés. Les giratoires situés au centre-ville ainsi que certains giratoires situés sur les axes principaux sont décorés avec des plantes fleuries saisonnières. Ils sont aménagés avec des arbres/buissons indigènes et de la prairie fleurie dans les quartiers plus excentrés. À l'échelle communale, les décorations saisonnières se retrouvent majoritairement dans les giratoires. Unanimement appréciées au vu des nombreuses lettres et remarques des habitantes et habitants, le Conseil municipal est d'avis que les décorations fleuries sont une excellente carte de visite qui révèle par ailleurs le savoir-faire de la Ville en matière de gestion des espaces verts.

Toutefois, le Conseil municipal se dit prêt à examiner cette requête, qui nécessite de répondre à un certain nombre de questions complexes concernant la sécurité, les critères et la procédure de sélection, les conséguences financières, etc. En outre, les activités touristiques, culturelles ou sportives pourraient également faire l'objet d'une mise en valeur dans les giratoires, les points forts de l'identité biennoise ne se limitant pas à l'entrepreneuriat, lui aussi diversifié.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal propose au Conseil de ville d'adopter le postulat 20180124.

Bienne, le 12 septembre 2018

### Au nom du Conseil municipal

Le maire:

Le vice-chancelier:

Frich Fehr

Julien Steiner

Annexe: postulat 20180124

(sera rempli par la CHM)

Vorstoss Nr. / Interv. no:

Termin GR / Dálai CM:

Direktion /Direction:

Mithericht / Corapport:

Luca Francescutto, UDC/Les Confédérés

# **Postulat**

"Offrir" des giratoires aux entreprises biennoises afin de leur permettre de s'afficher

Proposition

En effet par ledit Postulat, je demande aux autorités d'étudier la possibilité d'Offrir des giratoires présents en Ville de Bienne afin de permettre aux entreprises d'afficher leur savoir-faire. Lorsque l'on traverse la Ville de Bienne, que ce soit du Nord au Sud comme d'Ouest en Est, rien ne met en valeur le savoir faire de nos entreprises horlogères. Les communes volsines que sont Lyss, Aarberg, Granges ont déjà mis en place ce système avec succès. Ceci permeltra de donner une image positive de notre Ville à ceux qui la traverseront et permettra aussi d'affirmer et de renforcer l'état d'esprit biennois.

#### Motivation

1 }

Certaines communes voisines ont déjà mis sur pieds des concepts similaires. Lorsque l'on arrive au giratoire de l'entrée de ces localités. l'on sait tout de suite ce qui rend célèbre la citée que l'on traversera. On pourrait loi imaginer un giratoire rappelant l'horlogerie en plaçant une montre ou une œuvre quelconque rappelant les origines de tel ou telmanufacturier, L'exemple du morceau de sucré à Aarberg et tout a fait exemplaire. Bien entendu, il existe plusieurs manufacturier, mais Bienne possède de plus en plus de giratoire et cela ne posera pas de problème.

Bienne, le 19,04,2018

Luca Francescutto, UDC/Les Confédérés

Cosignataire(s

2 Millem Hross.

# **Beantwortung**

des dringlichen überparteilichen Postulates 20180287, Daniela de Maddalena, Fraktion Grüne, Muriel Günther, SP, Peter Heiniger, PdA, Glenda Gonzalez, PSR, «Anpassung Toilettenanlage Strandboden an heutige Bedürfnisse»

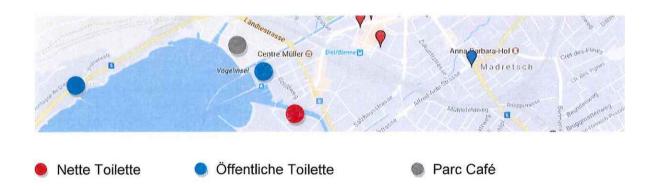
Das Postulat 20180287 verlangt, dass am Strandboden nebst der WC-Anlage bei der Schiffländte BSG eine zweite öffentliche Toilettenanlage zu realisieren sei; entweder durch die Sanierung und Wiedereröffnung der Anlage beim Parc-Café oder durch die Erstellung einer neuen Anlage. Der Gemeinderat hat das Anliegen geprüft und gelangt zu folgender Einschätzung:

Ende 2013 wurden aufgrund von Sparmassnahmen (Ausgabenstop 2013, Notbudget 2014) sämtliche öffentlichen Toilettenanlagen geschlossen. Nach verschiedensten Reaktionen aus der Bevölkerung wurden ab 2015 die wichtigsten Anlagen wieder in Betrieb genommen. Ausserdem wurden auf der Schüssinsel zwei neue Anlagen erstellt und in Betrieb genommen. Das Angebot wird mit der «Netten Toilette» ergänzt.

Das jährliche Budget für die Reinigung und den Unterhalt der WC-Anlagen wurde jedoch in einer Sparmassnahme im Rahmen der «Nachhaltigen Haushaltssanierung» (NHS-Massnahme) auf CHF 100'000.00 limitiert. Die Kosten vor der teilweisen Schliessung beliefen sich auf rund CHF 190'000.00 jährlich. Mit den heute geöffneten elf Anlagen ist das durch die NHS-Massnahme festgelegte Budget ausgeschöpft.

Im Bereich Strandboden sind aktuell folgende Anlagen vorhanden:

- Öffentliche Toilette bei der Schiffländte BSG;
- WC-Anlage im Parc-Café, Benutzung ohne Konsumation für CHF 1.- während der Öffnungszeiten;
- «Nette Toilette» beim Restaurant Lago Lodge, kostenlose Benützung während der Öffnungszeiten.



Für die Wiedereröffnung der geschlossenen WC-Anlage beim Parc-Café müsste diese sinnvollerweise mit einem Eintritts-Automaten (Eintritt CHF 1.00) ausgerüstet werden. Diese Massnahme setzt das Vandalismus-Risiko erfahrungsgemäss deutlich herab und sichert damit einen zuverlässigen Betrieb. Die Kosten für die Wiedereröffnung und Umrüstung der geschlossenen Anlage werden auf CHF 95'000.00 geschätzt. Hinzu kommen jährliche Reini-

gungskosten von rund CHF 26'000.00 und jährliche Unterhaltskosten von ca. CHF 15'000.00.

Die Wiedereröffnung der geschlossenen Anlagen ist mit hohen Kosten verbunden. Die jährlichen Folgekosten für Betrieb, Reinigung und Unterhalt würden der umgesetzten NHS-Massnahme widersprechen. Die nächste öffentliche Toilettenanlage befindet sich zudem in 350m Gehdistanz. Vor diesem Hintergrund erachtet der Gemeinderat eine Wiedereröffnung der Anlage als nicht angezeigt.

In Sinne dieser Ausführungen beantragt der Gemeinderat dem Stadtrat, das dringliche überparteiliche Postulat 20180287 nicht erheblich zu erklären.

Biel, 31. Oktober 2018

#### Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident: Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr Barbara Labbé

Beilage:

dringliches überparteiliches Postulat 20180287

Daniela de Maddalena, Grüne Fraktion Biel/Bienne

# **Dringliches überparteiliches Postulat**

# Anpassung Toilettenanlage Strandboden an heutige Bedürfnisse

## Antrag

Der Gemeinderat wird aufgefordert am Strandboden eine zweite öffentliche WC-Anlage (nebst jener im Gebäude der BSG) zu realisieren. Dabei sollen verschiedene Varianten wie die Sanierung und Wiedereröffnung der bestehenden Anlage beim Park-Café oder das Erstellen einer neuen Anlage geprüft werden.

# Begründung

Die jetzige Situation am Strandboden ist unbefriedigend. Es steht der Öffentlichkeit einzig eine Tollette zur Verfügung, die immer geöffnet ist. Neben dem Spielplatz befindet sich zwar das Park-Café, das aber nicht immer geöffnet ist. Aus diesem Grund braucht es eine zweite öffentliche Anlage, die der Bevölkerung zur Verfügung steht.

Biel/Bienne, 20.9.2018

Daniela de Maddalena, Grüne Fraktion	n Biel/Blenne	22
Muriel Günther (SP	Peter Heimger (SP) Pd A	m. May
Glenda Gonzalez (PSR)	Milling Win	Ding of die
The Cut	e Childrendise.	Space



# Anhang Wr. 4

# **Beantwortung**

des dringlichen überparteilichen Postulates 20180286, Anna Tanner, SP, Glenda Gonzales, PSR, Reto Gugger, BDP, Max Wieher, GLP, Cécile Wendling, FDP, Lena Frank, Grüne (Kulturgruppe Stadtrat), «Zustupf für den Chessu-Umbau»

Der Vorstoss der Kulturgruppe des Stadtrates bittet den Gemeinderat, dem Verein AJZ für den bevorstehenden Erweiterungsbau und die Sanierung der Coupole ein zinsloses Darlehen von maximal CHF 1'000'000.00 zu gewähren. Zur Realisierung des Bauvorhabens besteht zurzeit noch eine Finanzierungslücke, die der Verein AJZ mit einem Fundraising decken will. Die mit dem vorliegenden Vorstoss beantragten Mittel sollen zur Überbrückung der noch ausstehenden Zusicherungen von angefragten Stiftungen und Gemeinden eingesetzt werden.

Die Stadt Biel hat in den letzten 50 Jahren gute Erfahrungen mit dem AJZ machen können. Der Verein leistet auf vielen Ebenen einen nicht zu unterschätzenden kulturellen und soziokulturellen Beitrag. Das Projekt des AJZ bezweckt neben der räumlichen Erweiterung der Coupole auch Massnahmen zum Lärmschutz im Interesse der Allgemeinheit und eines konfliktfreien Miteinanders aller Akteurinnen und Akteure auf der Esplanade. In diesem Sinne sollte die Umsetzung des Bauprojekts nicht gefährdet und vor oder zumindest zeitgleich mit der Realisierung des "Centre Esplanade" ermöglicht werden.

Am 23. Februar 2011 genehmigte der Stadtrat zusammen mit der Botschaft an das Volk betreffend Neubau des Parkings und der Oberflächengestaltung Esplanade einen Verpflichtungskredit von CHF 2'800'000.00 zuhanden des Vereins AJZ. Mit diesem Betrag wird der Wegfall der im Rahmen der neuen Überbauungsordnung abzubrechenden Villa Fantaisie abgegolten. Die Mittel sind für die Erweiterung der Coupole und für Lärmschutzmassnahmen am bestehenden Gebäude bestimmt.

Am 5. Februar 2014 genehmigte der Gemeinderat die Auszahlung einer ersten Tranche von CHF 334'000.00 aus dem oben genannten Kredit zur Erarbeitung eines Bauprojektes mit Kostenvoranschlag. Er nahm dabei Kenntnis vom Vorprojekt, welches aus dem vom Verein AJZ im Jahr 2012 organisierten Projektwettbewerb hervorging und weiterbearbeitet wird. Gleichzeitig genehmigte der Gemeinderat den Vertrag zwischen der Einwohnergemeinde Biel und dem Verein AJZ, der im Wesentlichen die Projektorganisation und den sachgerechten Einsatz der von der Stadt gesprochenen Mittel regelt. Der Verein AJZ führt das Bauvorhaben gemäss Stadtratsbeschluss "in Eigenregie" aus.

Am 20. Juni 2018 nahm der Gemeinderat vom Bauprojekt und vom Kostenvoranschlag über CHF 5'056'800.00 (exkl. Altlastsanierung, diese geht zulasten der Stadt) Kenntnis. In diesem Zusammenhang wurde dem Gemeinderat ebenfalls über den Stand der Finanzierung berichtet. Der damalige Fehlbetrag betrug CHF 1'344'000.00 bei berücksichtigten Mitteln von CHF 2'800'000.00 als Abgeltung der Stadt Biel für die Villa Fantaisie, CHF 652'000.00 als zugesicherter Beitrag aus dem Lotteriefonds und CHF 260'000.00 aus den Eigenmitteln des Vereins AJZ.

Trotz der noch nicht abschliessend gesicherten Finanzierung genehmigte der Gemeinderat an der Sitzung vom 20. Juni 2018 eine zweite Tranche von CHF 62'000.00 aus dem Kredit für die Erarbeitung des Baugesuches. Damit unterstützte er den Verein AJZ im Bestreben, das Projekt ohne Unterbruch auf den im August 2019 geplanten Baubeginn hin weiterzuführen. Der Fehlbetrag von 1'344'000.00 sollte über das damals eingeleitete Fundraising des Vereins AJZ abgedeckt werden.



Die im Vorstoss aufgeführten Kosten von CHF 5.84 Mio. enthalten auch die vollumfänglich von der Stadt getragenen Kosten für die Sanierung von Altlasten im Boden. Der Kostenvoranschlag für das Bauprojekt des AJZ beträgt gemäss den Angaben des Vereins CHF 5'151'825.00.

Wie bereits erwähnt, wurde seitens der Stadt kein "Baukredit" gesprochen, wie dies in der Begründung des Vorstosses dargelegt wird. Mit dem Betrag von CHF 2'800'000.00 wurde die wegfallende Nutzung der Villa Fantaisie abgegolten.

Der Verein AJZ hat eigenständig entschieden, das Raumprogramm für den 2012 durchgeführten Architektenwettbewerb zu erweitern und damit seinen Betrieb zu optimieren. Er war sich auch bewusst, dass er für eine solche Realisierung auf Mittel aus einem Fundraising angewiesen sein wird.

Die Stadt Biel verhält sich bei der Ausrichtung von Darlehen gemäss langjähriger Praxis zurückhaltend. Die öffentliche Hand sollte grundsätzlich nicht als «Kreditinstitut» auftreten. Sofern ausnahmsweise ein Darlehen gewährt wird, ist dies grundsätzlich verzinsbar und entsprechende Sicherheitsleistungen müssen möglich sein. Diese Bedingungen werden aus Gründen der Gleichbehandlung bei sämtlichen Darlehen formuliert. Ebenfalls muss die Darlehensempfängerin oder der Darlehensempfänger eine solide finanzielle Situation vorweisen können, damit die Verlässlichkeit und Solvenz bezüglich der Rückzahlung des Darlehens inkl. Zinsen gegeben ist.

Vor diesem Hintergrund ist der Gemeinderat bereit, den Prüfauftrag anzunehmen, und beantragt dem Stadtrat, das dringliche überparteiliche Postulat 20180286 erheblich zu erklären.

Biel, 7. November 2018

#### Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident:

Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr

Barbara Labbé

#### Beilage:

Dringliches überparteiliches Postulat 20180286

Vorstoss Nr./Interv. no:

Termin GR/Délai CM:

Direktion/Direction: Mithericht/Corapport: 7.11.18 BEU PRA, FID, BKI

Biel, den 19. September 2018

Stadtkanziel/Chancellerie munistrale

Dringliche Motion: Zustupf für den "Chessu"-Umbau

Postala

## Forderung:

Die Kulturgruppe vom Stadtrat der Stadt Biel bittet den Gemeinderat dem AJZ Kollektiv für den Umbau max. eine Million als zinsloses Darlehen zur Verfügung zu stellen. Der restliche Betrag ist die aktuelle Zahl, welche nach Abzug der vom AJZ beschafften Drittmittel ungedeckt bleibt. Für die Rückzahlungsmodalitäten bitten wir die zuständige Direktion mit dem Kollektiv des AJZ zu verhandeln.

# Zahlen im Überblick:

- 5,84 mio Gesamtkosten
- -2,8 mio (bereits von der Stadt erhalten)
- -688 905 (Anteil Stadt an Altlasten)
- -652 000 (Kantonaler Lotteriefonds)
- -335'000 (Eigenkapital AJZ inkl. Private Spenden)

Dann bleiben noch 1.36 mio (offener Betrag, der durch Stiftungen und Gemeinden abgedeckt werden sollte)

Da noch nicht alle Stiftungsanfragen beantwortet wurden und weiterhin Fundrising parallel betrieben wird, bleibt es noch offen, ob es wirklich eine Mio sein wird, die übrig bleibt. Die 360 000 werden laut AJZ Kollektiv ziemlich sicher durch Stiftungen abgedeckt werden, vermutlich noch mehr.

### Begründung

Im Rahmen der Neugestaltung der Esplanade sind auch der Chessu und die Villa Phantaisie betroffen. Um nötige Umbauarbeiten wie Lüftung und Lärmschutzmassnahmen zu realisieren, hat die Stadt Biel im Jahr 2011 dem AJZ 2,8 Mio, zugesprochen. Dieser Betrag hatte keine Berechnungsgrundlage, also war schon sehr bald klar, dass der Baukredit nicht reichen würde. Aktuell werden Kosten von insgesamt 5,84 Millionen Franken prognostiziert (Kostenvoranschlag vom 12. November 2016). Insbesondere Lärmschutzmassnahmen und Auflagen verteuern den Bau massiv.

Die Gruppe vom AJZ, die sich dem Fundraising widmet, hat viel gearbeitet und einen beachtlichen Betrag von rund einer Million zusammengebracht wovon 335'000.- als Eigenkapital anzurechnen sind. Zur Zeit wird mit mehreren z.T. grossen Stiftungen verhandelt. Dementsprechend ist die Gruppe zuversichtlich noch einen grossen Teil der fehlenden Gelder zusammen zu bringen bis Ende Herbst. Trotzdem bleibt es ein Spiel mit der Zeit. Für ein gutes Zusammenleben in der Stadt, besteht ein allgemeines Interesse daran, dass der Umbau steht, noch bevor alle anderen Projekte auf der Esplanade realisiert worden sind. Wenn die Lärmschutzmassnahmen nicht zeitgerecht realisiert werden können, wird dies zu einem enormen Nutzungskonflikt führen. Der Chessu und die Villa Phantasie gehören zu den wichtigsten kulturellen Orten in der Stadt Biel. Mehr

noch, die beiden Gebäude sind Eigentum der Stadt Biel, somit hat auch die Stadt eine gewisse Verantwortung, dass selbige gut Unterhalten werden. Es gibt viele Gründe, wieso die Stadt und die Bevölkerung ein grosses Interesse daran haben, dass der Betrieb des Chessus nicht eingeschränkt wird. Der Chessu bietet einen Ort für kreatives Schaffen. Viele kulturelle Projekte finden in diesem Freiraum eine Möglichkeit für ihre Verwirklichung. Der Chessu stellt seit vielen Generationen für junge und regionale KünstlerInnen und Kulturschaffenden eine Plattform dar und dient nicht selten als Sprungbrett. Dabei sind die Betriebskosten durch die grosse Freiwilligenarbeit und die niederschwelligen Strukturen sehr tief und werden grösstenteils selber gedeckt. Die Villa Phantaisie bietet dem Verein AJZ ein Sitzungslokal mit Küche, das immer noch als erweiterter Backstage des Chessu genutzt wird. Aktuell wird sie auch als Übungslokal für diverse Musikprojekte genutzt und die autonome Schule veranstaltet dort regelmässig Deutschkurse. Früher waren mit der "Zonderbar" und dem "UG" weitere Kulturlokale in der Villa integriert. Mit dem Umbauprojekt soll daher beim Chessu ein neuer kleiner, multifunktionaler Kultursaal realisiert werden.

Neben der kulturellen Nutzung der beiden Gebäude, fängt der Chessu jedes Wochenende aber auch viele Menschen auf, die sonst irgendwo in der Stadt wären und unkontrolliert ihren Ausgang verbringen würden. Die meisten Clubs schliessen viel früher und somit "landen" viele Menschen früh morgens im Chessu. Dies kann viel Verhindern: Vandalismus in der Stadt während den Wartezeiten auf den ersten Zug oder um Langeweile zu überbrücken, Gewaltübergriffe und Lärmklagen. Der Mehrwert für die Stadt Biel und der ganzen Bevölkerung ist um vieles grösser als die Geldsumme, die noch gebraucht wird.

Die Kulturgruppe des Stadtrates

Anna Tanner (SP), Glenda Gonzales (PSR), Reto Gugger (BDP), Max Wiher (GLP), Cécile Wendling (FDP), Lena Trank (MAR)

d. Verc

( weding

ena France



# Réponse

à l'interpellation interpartis urgente 20180283, Pascal Bord, PRR, Glenda Gonzalez, PSR, Dana Augsburger-Brom, SP, Stefan Kaufmann, FDP, Olivier Wächter, UDC, Myriam Roth, Les Verts, «Garantir la pérennité du modèle biennois de formation professionnelle par immersion»

La présente interpellation interpartis urgente s'inquiète de l'avenir de la formation professionnelle à Bienne. Elle craint une remise en question, voire même une délocalisation de l'École supérieure de commerce aujourd'hui rattachée au Gymnase français et au Gymnasium Biel-Seeland. Cette perspective fragiliserait les offres de formation par immersion qui font la spécificité du site biennois de la formation.

Le site biennois de la formation est naturellement à même de garantir les conditions d'un accès privilégié au bilinguisme. Relevant de la compétence du Canton, l'École supérieure de commerce (ESC Bienne) est la seule école qui offre une filière de formation professionnelle commerciale (MPC) capable d'assurer un enseignement poussé dans les deux langues officielles. Avec la proximité des deux gymnases, pouvant compter sur la réalité d'une population bilingue, proche d'un tissu économique actif dans les deux cultures, l'ESC Bienne dispose d'atouts marquants pour former les jeunes souhaitant s'intégrer professionnellement dans la région. Il faut souligner que cet accès au bilinguisme est décisif pour les étudiantes et étudiants qui se destinent au domaine commercial. Une certaine maîtrise de la langue partenaire est indispensable pour garantir un développement professionnel à Bienne et dans la région. L'enjeu reste crucial pour les francophones.

Le Conseil municipal est résolument mobilisé pour défendre cette spécificité du site biennois de la formation. Il entend non seulement préserver, mais développer davantage encore les atouts du bilinguisme dans tous les domaines, et notamment pour la formation. En tant que plus grande commune bilingue du pays, la Ville de Bienne dispose d'un grand potentiel pour réaliser cet objectif. Les expériences rassemblées ces dernières années démontrent l'attractivité et l'efficacité du modèle de formation par immersion. Le mélange des langues dans la constitution des classes comme dans la diversité des langues de l'enseignement permet d'atteindre des résultats remarquables. Le contexte biennois permet de garantir cette ambition de manière idéale. Ce potentiel doit être exploité pour le bien de la formation de toutes et tous, en particulier pour les nouvelles générations.

Avec le projet pilote de la filière bilingue (FIBI), le Conseil municipal soutient la réalisation de cet objectif au niveau de l'école publique obligatoire. Le démarrage en août 2018 de la FIBIS au niveau secondaire confirme la démarche et en démontre le succès. Pour les écoles dites «monolingues», plusieurs projets sont également en cours d'élaboration pour développer l'accès à la langue partenaire. À l'avenir, il est primordial que les efforts consentis au niveau primaire et au degré secondaire I puissent se prolonger au secondaire II. La filière bilingue au niveau gymnasial est maintenant acquise. Il est décisif que ces possibilités soient également proposées dans le domaine de la formation professionnelle. En ce sens, la remise en question d'une filière de formation commerciale par immersion à Bienne équivaudrait à une reculade contreproductive. Dans la mesure de ses moyens, le Conseil municipal soutiendra toutes les initiatives qui permettent de généraliser les offres de formation par immersion, y compris pour le secondaire II même si ce dernier est placé sous la responsabilité du Canton. En ce sens, le Conseil municipal attend que les réflexions annoncées par ce dernier quant à l'avenir de l'ESC Bienne permettent de préserver et de développer l'offre unique de formation par immersion sur le site de Bienne.

De quelles informations le Conseil municipal dispose quant à l'avenir de cette école ?

Le Conseil municipal n'est pas associé aux réflexions qui sont menées par le Canton de Berne quant à l'avenir de l'ESC Bienne.

# Quelle position adopte le Conseil municipal à l'égard de l'avenir de l'École supérieure de commerce?

Le Conseil municipal estime que l'offre spécifique pour la Maturité professionnelle commerciale, avec ses atouts en matière de bilinguisme, doit continuer d'être proposée à Bienne.

# La Ville de Bienne, en tant que plus grand centre de formation commerciale pour des élèves francophones dans le Canton de Berne, a-t-elle été associée, consultée pour l'élaboration du rapport «Grisel» ou sera-t-elle mise devant des faits accomplis ?

Dans la perspective d'un départ de la commune de Moutier, le Canton de Berne a chargé en été 2017 un groupe d'experts d'élaborer des propositions quant à la relocalisation des institutions et services cantonaux qui devront quitter Moutier. La Ville de Bienne n'est pas associée à ces réflexions et le contenu du rapport ne lui a pas été communiqué jusqu'ici. En avril 2018 seulement, le Canton a organisé une séance d'information, à l'occasion de laquelle il souhaitait convaincre différentes organisations du Jura bernois, c'est-à-dire représentant la population francophone, de se rallier à certains principes de base. La Ville de Bienne s'attend à être intégrée dans la poursuite des travaux qui sont actuellement en suspens suite à la votation de Moutier. Pour le Conseil municipal, il n'est pas envisageable qu'une réorganisation des écoles professionnelles destinées aux francophones fragilise les possibilités de formation bilingue par immersion, pénalisant francophones et germanophones.

# Comment le Conseil municipal va-t-il assurer la pérennité du modèle biennois du bilinguisme par immersion en cohérence avec d'autres cursus biennois ?

Voir introduction. L'exigence d'un cursus continu par immersion doit être garanti depuis l'école obligatoire (FIBI et FIBIS) jusqu'au degré secondaire II. Le Conseil municipal agit principalement dans son domaine de compétence, c'est-à-dire au niveau de l'école obligatoire avec les projets mentionnés ci-avant. Néanmoins les filières professionnelles, particulièrement dans le domaine commercial, doivent être renforcées. L'ESC Bienne est depuis longtemps précurseur dans cette démarche. Elle vient de recevoir le label du bilinguisme. Sa remise en question donnerait un signal particulièrement contreproductif et le Conseil municipal ne manque pas de le rappeler au Canton lorsque l'opportunité se présente.

# Bienne va-t-elle être victime des travaux de relocalisation, ou de quelle manière le Conseil municipal va-t-il intervenir pour défendre les intérêts des Biennois dans ce domaine ?

Le Conseil municipal suit les développements de manière très attentive et agira selon la situation à la fois de manière proactive et réactive. Un rôle important incombe ici à la Délégation biennoise aux affaires jurassiennes (DBAJ), qui regroupe les conseils municipaux de Bienne et d'Evilard ainsi que le Conseil des affaires francophones (CAF). Ce dernier joue ici un rôle essentiel en tant que voix de la population biennoise francophone et du fait de ses compétences dans le domaine de la formation. En outre, le CAF est un organe cantonal, ce qui le légitime aussi particulièrement dans cette matière, de même que la qualité de la Ville de Bienne en tant que membre de la Conférence des maires du Jura bernois et du district bilingue de Bienne (CMJB) est essentielle. Dans la suite du processus, la coopération entre le CAF et le Conseil du Jura bernois (CJB), également à titre d'organe cantonal, devrait aussi revêtir une grande importance.

En outre, le Conseil municipal maintient une nouvelle fois qu'il s'engage avec ferveur pour une offre de formation étendue et de qualité en langues française et allemande sur place, étant donné qu'à son avis, elle constitue un facteur central de Bienne en tant que site d'implantation et que les Biennois et Biennoises francophones ne sauraient être désavantagés, que ce soit par rapport à la population francophone du Jura bernois ou aux Biennois et Biennoises germanophones.

Des mesures ont-elles été prises ou seront-elles prises par le Conseil municipal pour maintenir l'école de commerce supérieure à Bienne ? Si oui, lesquelles ?

Le Conseil municipal a communiqué sa position à plusieurs reprises à l'intention du Conseilexécutif, de la Direction de l'instruction publique ainsi que du groupe d'experts. Des initiatives sont coordonnées avec différents partenaires: le Forum du bilinguisme, le Conseil des affaires francophones ainsi que l'association Seeland.biel/bienne.

Avons-nous, ainsi que les Biennoises et Biennois, la garantie que la décision de maintenir la filière de formation existante à Bienne sera menée par une réflexion sur les besoins de la population et non uniquement des considérations politiques ?

Il convient de répéter que ce domaine est de la compétence exclusive du Canton. Le Conseil municipal ne connaît pas les critères qui serviront de base à sa décision. À son avis, l'organisation des structures de formation doit être mise au service des jeunes qui en bénéficient. Les exigences de qualité doivent primer sur toute autre considération. Le Conseil municipal est très mobilisé pour empêcher que d'éventuels changements se fassent au détriment des intérêts de notre population. Il ne serait pas admissible qu'une réorganisation régionale pénalise plus particulièrement les francophones biennois. Il n'est pas non plus envisageable de remettre en question des prestations importantes pour le renforcement du bilinguisme.

Bienne, le 7 novembre 2018

#### Au nom du Conseil municipal

Le maire: La chancelière municipale:

Erich Fehr Barbara Labbé

#### Anneve:

• Interpellation interpartis urgente 20180283

Vorstoss Nr./Interv. no:

Interpellation urgente interpartis

Direktion/Direction:

Milibericht/Corepport:

Blenne 20.09.2018

### Garantir la pérennité du modèle biennois de formation professionnelle par immersion

Suite au démantèlement de la fillère CFC à l'Ecole supérieure de commerce en 2015 et les informations circulant en ce moment, nous nous interrogeons sur l'avenir de l'Ecole supérieure de commerce de Blenne. Suite à la votation sur l'avenir de Moutier, les travaux préparatoires de relocalisation ont déjà bien avancé et le « rapport Grisel » devrait selon la planification bientôt être publié.

La filière de formation MPC (Maturité professionnelle commerciale) rattachée au gymnase français et au Gymnasium Biel-Seeland, comprend à Bienne deux trains de classes, un dans chaque langue avec des leçons pratiques (PPI) bilingues. Cette spécificité est unique, car seule notre ville offre la possibilité de mélanger les élèves francophones et germanophones dans une même classe.

La possibilité de formation qu'offre l'Ecole supérieure de commerce est essentielle dans une ville comme la nôtre pour garantir une formation professionnelle initiale à des jeunes issus de milieux très divers et aptes à s'intégrer sur le marché du travail. En ce qui concerne les francophones, ils ont souvent plus de difficultés à trouver des places d'apprentissage dans le domaine commercial localement si leurs connaissances du dialecte alémanique ne sont pas suffisantes. Les jeunes issus de l'Ecole supérieure de commerce s'intègrent dès la fin de leur formation dans le marché du travail ou dans une fillère de formation supérieure. Par ailleurs, il est reconnu auprès des employeurs de la région que la formation dispensée à Bienne est de grande qualité et constitue un excellent tremplin vers les fillères HES. Sans cette fillère de formation à Bienne, les biennois ne disposeraient pas d'une formation équivalente bilingue par immersion, ce qui induirait une perte pour les biennois et pour les entreprises qui engagent les élèves avec ce profil spécifique. De plus la demande pour cette fillière de formation à Bienne est en augmentation.

Nous souhaitons que le Conseil municipal apporte des réponses aux questions suivantes :

- De quelles informations le Conseil municipal dispose quant à l'avenir de cette école ?
- Quelle position adopte le Consell municipal à l'égard de l'avenir de l'Ecole supérieure de commerce?
- La Ville de Bienne, en tant que plus grand centre de formation commerciale pour des élèves francophones dans le canton de Berne, a-t-elle été associée, consultée pour l'élaboration du rapport « Grisel » ou sera-t-elle mise devant des faits accomplis ?
- Comment le Conseil municipal va-t-il assurer la pérennité du modèle biennois du bilinguisme par immersion en cohérence avec d'autres cursus biennois ?
- Bienne va-t-elle être victime des travaux de relocalisation, ou de quelle manière le Conseil municipal va-t-il intervenir pour défendre les intérêts des biennois dans ce domaine ?
- Des mesures ont-elles été prises ou seront-elles prises par le Conseil municipal pour maintenir l'école de commerce supérieure à Bienne ? Si oui, lesquelles ?
- Avons-nous, ainsi que les biennoises et biennois, la garantie que la décision de maintenir la filière de formation existante à Bienne sera menée par une réflexion sur les besoins de la population et non uniquement des considérations politiques ?

Parti Radical Romand Pasgal Bord

Olivier Wachter

Parti Socialiste Romand

Dana Augsburger

Glenda Gonzalez

Les Verts

Myriam Roth



# Réponse

Anhang Nr. 6

à l'interpellation urgente 20180285, (Mamadou Diop) Christiane Vlaiculescu-Graf, Groupe PSR, «À quand les tablettes pour les élèves de la ville de Bienne?»

L'interpellation demande l'état d'avancement du projet d'équipement des écoles et des élèves en tablettes.

La rapide évolution des technologies de l'information et de la communication (TIC) influence durablement l'économie, la politique, la culture et la société, en changeant parfois nos rapports à l'individu. L'importance des médias numériques et des technologies informatiques continue à croître et d'autres développements sont en vue, même si nous ne savons pas encore comment ce processus va se dérouler. Il est cependant évident que la révolution numérique ne concerne pas seulement les données, les machines, les algorithmes et les applications, mais aussi l'être humain. L'école doit faire face à une réalité: les élèves sont confrontés à ces technologies. Or la mission de l'école publique est de préparer au mieux les enfants et les jeunes à affronter la vie de tous les jours et le monde du travail. Utiliser les outils d'information et de communication de manière réfléchie et souveraine en fait partie. Le Conseil municipal partage l'avis de l'intervenante quant à l'importance d'un équipement informatique moderne dans les écoles biennoises pour permettre aux élèves d'acquérir les compétences requises dans le domaine des médias et de l'informatique.

## Question 1 concernant la recommandation du Canton aux communes

Les plans d'études - à savoir le plan d'études romand (PER) s'appliquant aux élèves francophones et le «Lehrplan 21» (LP21) introduit cet été pour les élèves germanophones - prévoient l'encouragement des compétences et des objectifs d'apprentissage dans le domaine des médias et de l'informatique, qui s'étendent de l'école enfantine au degré secondaire. L'école est tenue de réagir à ces défis, du point de vue pédagogique, mais aussi infrastructurel. La répartition des tâches entre le Canton et les communes concernant l'école est clairement définie: le Canton est compétent pour édicter la législation idoine, élaborer les plans d'études et mettre à disposition les ressources nécessaires au perfectionnement du corps enseignant. La conduite et l'organisation des écoles incombent aux communes. En août 2016, la Direction cantonale de l'instruction publique et l'Association des communes bernoises ont émis de nouvelles recommandations dans le domaine des médias et de l'informatique. Ces dernières avaient été élaborées par un groupe de travail composé de représentantes et représentants des écoles, des communes, de la Haute école pédagogique bernoise et de la Direction de l'instruction publique. En dehors de remarques concernant la façon dont les communes doivent aborder la question des médias et de l'informatique, ce document se divise en deux parties: des recommandations concernant l'infrastructure informatique et d'autres à propos de la conduite opérationnelle du secteur des médias et de l'informatique dans les écoles.

# Question 2 concernant la situation de l'informatique scolaire à Bienne

Le projet pilote de nouvelle informatique scolaire «DiAna» a débuté au printemps 2017. En étroite collaboration, des représentantes et représentants de la Direction des finances et de la Direction de la formation, de la culture et du sport ont pris note des requêtes des écoles, posé les bases conceptuelles du projet, testé différentes variantes de mise en œuvre technique et évalué les coûts y relatifs. Le projet biennois «DiAna» s'appuie sur les recommandations cantonales.

Actuellement, les TIC dans les écoles biennoises sont insuffisantes sur le plan technologique, fonctionnel et quantitatif. Il est indispensable et urgent de les renouveler dans leur ensemble, afin de répondre aux exigences actuelles. Il faut suffisamment d'appareils pour les élèves, afin qu'ils puissent utiliser les applications nécessaires à l'enseignement (p. ex. outils d'enseignement officiels). Les membres du corps enseignant, responsables de la mise en œuvre du plan d'études, doivent également en être équipés. Un réseau de données performant et protégé, offrant des possibilités de sauvegarde

sûres et séparées, est indispensable. Il faut également des équipements pour diffuser des contenus audiovisuels liés à l'enseignement, tels que vidéoprojecteurs ou écrans avec haut-parleurs. Il faut pouvoir imprimer des documents et, dans les niveaux supérieurs, communiquer électroniquement (courriels, plateforme d'apprentissage). Le projet de câblage des écoles, lancé en 2015, a été repensé et se poursuit dans le cadre du projet «DiAna».

Au vu de cette structure quantitative et de la complexité du projet, l'infrastructure informatique doit être exploitée par des professionnels. Une entité organisationnelle spécialisée au sein de la Ville de Bienne doit désormais en être responsable, ce qui permettra aux écoles de se concentrer sur leur mission fondamentale: la pédagogie. Outre de nombreux autres avantages (p. ex. efficacité, sécurité, transparence), le système central envisagé garantira que toutes les écoles bénéficient des mêmes conditions-cadre.

Basé sur les résultats du projet pilote et actuellement en phase finale d'élaboration, le projet «DiAna» sera prochainement discuté par le Conseil municipal. Il sera ensuite soumis au Conseil de ville qui, cas échéant, devra se prononcer sur un crédit d'engagement.

Bienne, le 7 novembre 2018

#### Au nom du Conseil municipal

Le maire: La chancelière municipale:

Erich Fehr Barbara Labbé

Annexe:

Interpellation urgente 20180285

Vorstoss Nr./Interv. not Termin Ch/Délai GM: Direktion/Direction:

Millbericht/Corapport:

180285 7.11.18 BKS FIP

Stadikanziel/Chancoletie kultisipale

# Interpellation Urgente : A quand les tablettes pour les élèves de la ville de Bienne ?

Qu'en est-il de la recommandation adressée par le canton de Berne, aux communes de fournir des appareils informatiques aux élèves ?

Le conseil de ville dans sa large majorité reconnait l'effort fourni par la ville en matière de modernisation et sécurisation du réseau informatique. Plusieurs séances attestent en la matière. La ville de Bienne a choisi un cheval performant et efficace, alors il ne faut pas oublier le cavalier. Il est très important pour les élèves de bien maîtriser ces outils numériques qu'ils seront amenés à manipuler demain dans leurs futurs métiers.

Pourriez-vous nous dire, Monsieur le Conseiller en charge de l'école, où vous en êtes avec ce projet ?

Bienne, ce 20 septembre 2018

Mamadou Diop

Groupe PSR

I frima



# Anhang Nr. 7

# Réponse

à l'interpellation urgente 20180282, Christiane Vlaiculescu-Graf, PSR, «Politique énergétique de la Ville»

L'intervenante pose trois questions concernant la hausse annoncée des prix de l'électricité d'ESB à compter de 2019. Le Conseil municipal est en mesure de prendre position comme suit:

### 1. Est-ce normal gu'une augmentation du prix de l'électricité intervienne à Bienne?

Le prix de l'électricité découle de divers facteurs. Les consommateurs et consommatrices paient tant pour l'électricité fournie (énergie) que pour le transport de celle-ci de la centrale électrique à leur logement (utilisation du réseau). La troisième partie du prix de l'électricité est formée par des redevances à la collectivité ainsi que par une redevance pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux et des poissons (redevances fédérales / rétribution du courant injecté à prix coûtant RPC).

Tarif «Énergie»

Le tarif «Énergie» s'applique à l'énergie électrique fournie. Pour la clientèle captive (approvisionnement de base), le tarif de l'énergie s'appuie sur le prix de revient à la production et les contrats de prélèvement à long terme conclus avec le gestionnaire du réseau de distribution<sup>1</sup>.

Par conséquent, le prix de l'énergie dépend essentiellement du fait que le fournisseur d'énergie possède ou non des installations de production et de la manière dont il peut mettre en œuvre sa stratégie d'achat à la bourse. Energie Service Biel/Bienne (ESB) produit environ 50% de la quantité d'énergie fournie en approvisionnement de base dans ses propres centrales hydro-électriques (Hagneck, Brügg, Boujean et Argessa). En outre, nombre de fournisseurs d'électricité proposent des produits divers. Ainsi, ESB propose comme produit standard à sa clientèle un courant exclusivement issu d'énergies renouvelables, c'est-à-dire de la force hydraulique suisse complétée par du courant d'origine éolienne dans le Jura. D'autres prestataires, telle la Ville de Moutier citée dans l'intervention, proposent toujours des produits constitués encore pour l'essentiel d'énergie d'origine nucléaire, voire même d'énergie d'origine indéterminée. Ces produits sont sensiblement meilleur marché que le courant suisse d'origine hydraulique.

#### Tarif «Utilisation du réseau»

Ce tarif sert à financer la maintenance et le renouvellement du réseau d'électricité, par exemple pour les lignes et conduites, les pylônes et les transformateurs. La rémunération pour l'utilisation du réseau ne doit pas dépasser la somme des coûts imputables, y compris un bénéfice convenable<sup>2</sup>. Cela fait que les tarifs appliqués pour l'utilisation du réseau peuvent varier sensiblement selon les prestataires. Ils dépendent, entre autres, des investissements consentis dans le réseau d'électricité ainsi que des charges d'exploitation et de maintenance du réseau de distribution.

#### Redevances

Chaque année, le Conseil fédéral fixe le montant de la redevance due pour la promotion des énergies renouvelables et la protection des eaux et des poissons, et ce, uniformément pour l'ensemble du pays. En dehors de cela, il existe aussi des taxes et redevances communales, par exemple redevances de concession ou taxes énergétiques liées à la politique locale. La Ville de Bienne prélève une redevance de concession de 1,3 c./kWh et une autre pour l'éclairage public de 0,6 c./kWh. De plus, il est aussi prélevé des redevances pour la promotion des énergies renouvelables (0,2 c./kWh) et la promotion de l'efficacité énergétique (0,1 c./kWh).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7), art. 4

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI; RS 734.7), art. 14

## Prix de l'électricité d'ESB pour 2019: motivation des hausses

#### Tarif «Énergie»

Chez ESB, le tarif de l'énergie pour 2019 est déterminé par les coûts de production de ses propres centrales électriques et les contrats d'achat à long terme. Dans le cas présent, les coûts de production des propres centrales d'ESB sont restés stables à un niveau relativement élevé. Les contrats d'achat d'ESB sont conçus de façon proche du marché, de sorte que les prix du commerce en gros fortement en hausse sur les marchés de l'énergie se répercutent directement sur les tarifs 2019 d'ESB. Ces coûts d'achat plus élevés ont conduit à une hausse des prix de l'énergie.

#### Tarif «Utilisation du réseau»

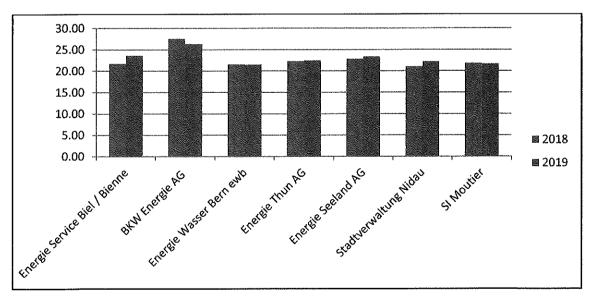
Ces dernières années, ESB a dû fortement investir dans le réseau de distribution biennois. Divers gros projets de construction (entre autres Tissot Arena, Champs-de-Boujean, Esplanade, rue Stämpli) ont fait que les coûts du réseau ont augmenté. Ces coûts supplémentaires sont reportés sur la clientèle et engendrent donc des hausses tarifaires en 2019 pour l'utilisation du réseau.

#### Redevances

Les redevances restent inchangées pour 2019.

## 2. Pourquoi les FMB annoncent une baisse et ESB une hausse du prix?

Comme expliqué plus avant, les prix du courant des divers prestataires dépendent de leur situation individuelle. Pour 2019, il semble que les FMB s'attendent à des coûts moins élevés en termes de construction et d'exploitation des réseaux, et peuvent donc baisser leurs prix d'utilisation du réseau. En ce qui concerne l'énergie, les FMB disposent d'un grand portefeuille de propres centrales hydro-électriques. Les coûts de production qui y sont liés pour 2019 demeurent largement inchangés, comme pour les installations propres à ESB, et les FMB n'ont donc procédé qu'à de légères adaptations des prix de l'énergie. Indépendamment de cela, il convient de noter que les prix de l'électricité des FMB sont toujours sensiblement supérieurs à ceux d'ESB. L'illustration ci-après représente une comparaison des prix de l'électricité entre 2018 et 2019 de divers prestataires de la région.



Comparaison des prix de divers prestataires dans le canton de Berne [c./kWh]

# 3. Comment se situe le Conseil municipal par rapport à cette augmentation du prix de l'électricité pour la population biennoise ?

Il va de soi que le Conseil municipal est intéressé par la facturation de tarifs d'électricité convenables à la population biennoise. La fixation des prix de l'électricité chez ESB pour l'approvisionnement de base en 2019 respecte l'ensemble des consignes fédérales et municipales. De plus, selon le contrat de prestations, ESB doit verser à la Ville de Bienne une part de ses bénéfices annuels ainsi que des intérêts sur le capital de dotation. Le total des apports financiers pour la Ville provenant des activités commerciales d'ESB s'élèvent selon le contrat de prestations 2018–2021 à quelque 13 millions de fr. par an.

Au vu de ce qui précède, le Conseil municipal soutient les prix publiés pour l'électricité en 2019.

Bienne, le 7 novembre 2018

#### Au nom du Conseil municipal

Le maire:	La chancelière municipale:
Erich Fehr	Barbara Labbé

Annexe: interpellation urgente 20180282

## INTERPELLATION URGENTE

Vorstoss Mr./Interv. no: 480
Termin @R/Délai GM: 7.4
Direktion:/ BFO
Miltbericht/Corepport:

Stadikenziel/Chaneellerie municipale

# Politique énergétique de la Ville

L'annonce de l'augmentation par ESB du tarif de l'électricité pour 2019 alors que FMB et certaines communes dont Moutier annoncent une baisse va toucher directement la population biennoise, raison de cette interpellation urgente.

Le bilan d'ESB, sur lequel le Conseil de Ville s'est penché avant les vacances d'été, pouvait laisser croire que ESB va bien et versera 3 mio aux comptes de la Ville, ce qui faisait bien dans le paysage économique, mais ce versement et l'augmentation du tarif de l'électricité pour 2019 ne semblent pas du tout compatibles :

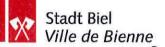
- Est-ce normal qu'une augmentation du prix de l'électricité intervienne à Bienne ?
- Pourquoi les FMB annoncent une baisse et ESB une hausse du prix ?
- Comment se situe le conseil municipal par rapport à cette augmentation du prix de l'électricité pour la population biennoise ?

Septembre 2018, Christiane Vlaiculescu-Graf PSR

(IN Vlai Cuelles a Graf Son Monday)

(My Carlos a Graf PSR

(My C



# Anhang Nr. 8

# **Beantwortung**

der überparteilichen Motion 20180224, Christoph Grupp, Grüne; Salome Strobel, SP; Mohamed Hamdaoui, PSR; Julien Stocker, GLP; Titus Sprenger, Passerelle; Levin Koller, JUSO, «Klimaschutz auf Verfassungsstufe»

Die Urheberin und Urheber des Vorstosses fordern, dass im Einleitungsteil der neuen, total revidierten Stadtordnung von Biel die Grundlage gelegt wird, dass die Stadt Biel aktiv zum Klimaschutz beiträgt. Im Vordergrund müsse dabei einerseits eine maximale Reduktion der klimaschädlichen Gasemissionen durch die Bevölkerung und die Unternehmen von Biel, andererseits der Schutz der Bevölkerung und des Ökosystems vor den schädlichen Auswirkungen dieser Emissionen sein. Der Vorstoss zielt mithin darauf ab, dass der Klimaschutz als politische Zielsetzung in eine entsprechende Grundsatzbestimmung der neuen Stadtordnung, allenfalls in die Präambel aufgenommen wird.

Seit dem Stadtratsbeschluss zur Totalrevision der Stadtordnung sind mehrere Motionen eingereicht worden, welche die Aufnahme bestimmter Inhalte oder Zielsetzungen in die neue Stadtordnung verlangten. Mit Blick auf die vom Stadtrat ebenfalls beschlossene Prämisse, dass die Arbeiten an der neuen Stadtordnung ohne feste Vorgaben und ohne Tabus in einem partizipativen Prozess erfolgen sollen, hat der Gemeinderat solche Motionen immer dem Sinn beantwortet, als das Anliegen in die Diskussionen um die neue Stadtordnung aufgenommen werden soll, jedoch nicht in der verbindlichen Form der Motion, sondern als Prüfauftrag in Postulatsform. Dies erscheint auch für das vorliegende Anliegen angebracht, da es nicht am Gemeinderat ist, eine Gewichtung solcher Vorschläge vorzunehmen. Aktuell liegt ein aufgrund der bisherigen Arbeiten und namentlich der Ergebnisse der Bevölkerungspartizipation erarbeiteter erster Entwurf der neuen Stadtordnung vor, welcher Ende 2018 vom Gemeinderat in die politische Vernehmlassung geschickt werden soll. Vorgängig wird sich die stadträtliche Begleitkommission dazu vernehmen lassen. Der Entwurf sieht als Variante eine Präambel vor, in deren Rahmen politische Zielsetzungen zu verschiedenen Themen formuliert werden. Die Nachhaltigkeit bildet einen möglichen solchen Inhalt. Vor diesem Hintergrund beantragt der Gemeinderat, die überparteiliche Motion 201802224 in ein Postulat umzuwandeln und erheblich zu erklären.

Biel, 31. Oktober 2018

#### Namens des Gemeinderates

Der Stadtpräsident:

Die Stadtschreiberin:

Erich Fehr

Barbara Labbé

Beilage:

Überparteiliche Motion 20180224



(wird von STK ausgefüllt)	180224	
Vorstoss Nr. / Interv. no:	100669	
Termin GR / Délai CM:	21.11.18	
Direktion /Direction:	57k	
Mitbericht / Corapport:		

# Überparteiliche Motion

# Klimaschutz auf Verfassungsstufe

Biel erstellt eine neue Stadtordnung. Bei dieser Verfassungsrevision legen wir neben den grundsätzlichen Funktionsweisen auch inhaltliche Ausrichtungen fest.

Mit dieser Motion wird gefordert, dass im Einleitungsteil (z.B. in der Präambel) die Grundlage gelegt wird, dass die Stadt Biel aktiv zum Klimaschutz beiträgt. Dabei stehen zwei Handlungfelder im Vordergrund:

1. Eine maximal mögliche Reduktion des Anteils, den die Stadt, ihre BewohnerInnen und die Unternehmen zur Klimaerwärmung beitragen (die Emmission von klimaschädlichen Gasen mindern)

2. Den Schutz der Bevölkerung und des städtischen Ökosystems wie auch den Betrieben vor den schädlichen Auswirkungen der Klimaerwärmung (Immissionen abfedern)

Begründung

Der Klimawandel findet statt. Längst belegt nicht nur die Wissenschaft die teils radikalen, in grossem Tempo verlaufenden Veränderungen. Auch der gesunde Menschenverstand sagt uns, dass hier Bedrohliches passiert: Zunahme der Extreme, neue Wetterphänomene, Hitzewellen und Dürreperioden, gefolgt von immer wieder neuen Rekordüberschwemmungen erleben wir in unseren gemässigten Breiten Jahr um Jahr heftiger. Das deutet darauf hin, dass wir auch in Biel aktiv werden müssen.

Die Sonderausgabe des Umwelt-Info des BAFU "Klimapolitik der Schweiz" zur Umsetzung des Klimaübereinkommens von Paris schliesst mit folgendem Vorwort: Als Verursacherin von Treibhausgasemissionen steht die Schweiz in der Pflicht. Als Gebirgsland, das den Naturgefahren stark ausgesetzt ist, gehört sie zu den grossen Nutzniessern einer erfolgreichen Klimapolitik. Nichts tun ist darum keine Option. <a href="https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/publikationen-studien/publikationen/klimapolitik-der-schweiz.html">https://www.bafu.admin.ch/bafu/de/home/themen/klima/publikationen-studien/publikationen/klimapolitik-der-schweiz.html</a>

Dies kann sinngemäss auf die Situation Biels übertragen werden.

Biel, 27. Juni 2018

Christoph Grupp Grüne Biel

Julien Stocker, GLP

Salome Strobel, SP

Titus Sprenger, Passerelle

Mohamed Hamdaoui

Levin Koller, JUSO